### Votre Contrat Entreprise

Service Client CS 50003 59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 €

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

No Contrat : 016996017 Adhésion : 047812719 No Client : LC971167

**MONSIEUR MOHAMMAD MACHAKA** 

109 TRAVERSE DE LA GOUFFONNE

13009 MARSEILLE

SAS GREEN PRAXIS QUAI D ARENC 2 B BOULEVARD EUROMEDITERRANEE 13002 MARSEILLE

Le 05 Février 2025

#### **CERTIFICAT D'ADHESION**

REGIME COLLECTIF SWISSLIFE SANTE ENTREPRISES CCN + BET (Syntec)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre votre certificat d'adhésion au contrat Swisslife CCN+ BET (Syntec) conforme aux obligations conventionnelles de la branche professionnelle Bureaux d'études techniques, IDCC n° 1486, souscrit par votre entreprise SAS GREEN PRAXIS au profit de la catégorie de personnel dont vous relevez et rappelée ci-dessous.

Ce document précise les garanties et prestations pour lesquelles vous et les bénéficiaires énoncés êtes assurés.

Date d'effet de l'adhésion 05/02/2025

Collège L'ensemble des collaborateurs de votre entreprise relevant de la

catégorie : Personnels cadres et assimilés Art 2-1 et 2-2 de l'ANI du 17/11/2017 et personnel intégré à la catégorie cadre par convention

Garanties

- Type Santé

- Nature Les garanties du contrat s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives

relatif aux contrats d'assurance complémentaire santé dits "contrats responsables"

définis à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et aux garanties minimales prévues par l'article L.911-7 du Code de la Sécurité sociale.

- Descriptif - Garantie obligatoire pour le salarié

 Couverture à titre obligatoire et/ou facultative des ayants droit "conventionnels" et extension de couverture à titre facultatif aux ayants droit "non conventionnels". Les ayants droit "conventionnels" sont les ayants droit définis et cités comme bénéficiaire de la couverture

conventionnelle, par la convention applicable.

Service Client CS 50003 59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

#### Mode de paiement

Les cotisations relatives aux garanties de bases obligatoires sont dues par l'entreprise contractante trimestriellement à terme échu. Les cotisations relatives aux garanties facultatives sont dues par le salarié adhérent mensuellement à terme échu.

#### **CERTIFICAT D'ADHESION**

Votre n° d'adhésion : 047812719 Votre identifiant personnel : LC971167 Service Client
CS 50003
\$9897 LILLE CEDEX 9
Tél: 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

#### Cotisations à la charge de l'assuré

	Sal + Enf à chg	Conjoint	Enf non à chg *	Autre(s) AYD
Formule de base obligatoire	0,00 €	42,89 €	17,85 €	42,89 €

<sup>\*</sup>Gratuité à partir du 3ème enfant non à charge

Les cotisations, taxes comprises sont exprimées en €.

Les cotisations facultatives sont dues par le salarié adhérent mensuellement à terme échu.

#### Liste des bénéficiaires

Bénéficiaire(s)*	Qualité	Date de	Date d'entrée	N°sécurité sociale
		naissance		
MACHAKA MOHAMMAD	Assuré Principal	10/06/1999	05/02/2025	199069920517766
FATHA MAY	Conjoint	03/03/1998	05/02/2025	298039920517816

<sup>\*</sup> sous réserve du paiement de la cotisation correspondante et répondant à la définition de personnes à charge telle que précisée dans la notice d'information au contrat, jointe en annexe.

### Votre Contrat Entreprise

**CERTIFICAT D'ADHESION** 

Votre n° d'adhésion : 047812719 Votre identifiant personnel : LC971167

ACTES

Service Client CS 50003 59897 LILLE CEDEX 9 Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

**MONTANT DES PRESTATIONS** 

#### **GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS**

#### **COMPLEMENTAIRE SANTE**

GARANTIE DE BASE HB70 DB70 OB70 MB70 P0 Prestation exprimée en % des Tarifs de Convention y compris Sécu	te Sociale
HOSPITALISATION Y COMPRIS MATERNITE	
. Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	
- Chirurgie, Obstétrique	225 %
- Anesthésie	225 %
. Honoraires hors OPTAM ou OPTAM-CO	
- Chirurgie, Obstétrique	200 %
- Anesthésie	200 %
. Forfait journalier hospitalier (1) durée illimitée	Rbt intégral
Frais de séjour	200 %
Transport du malade accepté par la Sécurité sociale	100 %
Chambre particulière - par jour durée illimitée	50 €
Frais d'accompagnement - à tout âge - par jour durée illimitée	45 €
Frais de télévision pendant 15 jours - par événement	
par jour	5 €
Forfait par maternité ou adoption - par enfant	100 €
Forfait actes lourds	Rbt intégral

En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile, pensez à vos garanties d'assistance (cf.bloc de garanties Assistance ci-dessous). De la garde des enfants de moins de 16 ans au portage de médicaments, ces services sont là pour vous accompagner.

DENTAIRE		
. Soins et prothèses 1	00% santé *	
Actes prothétiques en	trant dans le cadre du panier de soins	
100% santé * sans re	ste à charge pour l'assuré (classe à	
remboursement renfo	rcé) (a)	Rbt intégral
. Soins		
	hylaxie, parodontologie, prévention	
remboursés par la Sé	curité sociale	175 %
	ursés par la Sécurité sociale hors cadre	
<b>■</b>	0% santé * et entrant donc dans le champ	
des paniers honoraires modérés (a) ou libres		175 %
. Prothèses		
	mboursés par la Sécurité sociale hors cadre	
•	0% santé * et entrant donc dans le champ	
paniers honoraires me	odérés (a) ou libres	
- Dents du sourire		275 %
- Dents du fond de bo	uche	200 %
- Inlay cores		150 %
Orthodontie		
Orthodontie rembours	sée par la Sécurité Sociale	
par semestre		275 %
	remboursés par la Sécurité sociale	_
Implantologie	par an et par bénéficiaire	500 €
Prothèses	par an et par bénéficiaire	150 €

Avec le Forfait Prévention santé, bénéficiez d'actes de prévention dentaires pris en charge à 50% de la dépense dans la limite du forfait annuel.

## Votre Contrat Entreprise

#### **CERTIFICAT D'ADHESION**

Votre n° d'adhésion : 047812719 Votre identifiant personnel : LC971167

ACTES

Service Client CS 50003 59897 LILLE CEDEX 9 Tél:0825317317 (0,18 €/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

MONTANT DES PRESTATIONS

#### **GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS**

#### **COMPLEMENTAIRE SANTE**

OPTIQUE	
Equipements 100% santé * :	
Equipement (1 monture et 2 verres) entrant dans le cadre du	
panier de soins 100% santé (classe à prise en charge renforcée)	
(a) (b) - Renouvellement tous les 2 ans (c) :	
- Un équipement de 2 verres de classe A + monture de classe A	Rbt intégral
- Une monture de classe B (associée à 2 verres de classe A)	
Adulte	100 €
Enfant	80 €
Equipements Adulte/Enfant hors 100% santé *	
Equipement (1 monture et 2 verres) entrant dans le cadre du	
panier libre (b) - Renouvellement tous les 2 ans (c) : . ADULTE (forfait par verre)	
Verres unifocaux, sphériques	
- Sphère de -6 à +6	80 €
- Sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12	90 €
- Sphere de -0,25 a -12 ou de + 0,25 a + 12 - Sphère de < -12 ou > +12	100 €
Verres unifocaux, sphéro-cylindriques	100 C
- Cylindre < = +4, sphère de -6 à 0	90 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) < = +6	90 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) > +6	90 €
- Cylindre < = +4, sphère < -6	100 €
- Cylindre > +4, sphère de -6 à 0	110 €
- Cylindre > +4, sphère < -6	120 €
Verres multifocaux ou progressifs sphériques	120 0
- Sphère de -4 à +4	140 €
- Sphère de $<$ -4 ou $>$ +4	150 €
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques	
- Cylindre < = +4, sphère de -8 à 0	160 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) < = +8	160 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) > +8	170 €
- Cylindre > +4, sphère de -8 à 0	170 €
- Sphère de < -8	170 €
Monture	100 €
. ENFANT (forfait par verre)	
Verres unifocaux, sphériques	
- Sphère de -6 à +6	50 €
- Sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12	85 €
- Sphère de < -12 ou > +12	90 €
Verres unifocaux, sphéro-cylindriques	
- Cylindre < = +4, sphère de -6 à 0	60 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) < = +6	60 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) > +6	80 €
- Cylindre < = +4, sphère < -6	90 €
- Cylindre > +4, sphère de -6 à 0	100 €
- Cylindre > +4, sphère < -6	110 €
Verres multifocaux ou progressifs sphériques	
- Sphère de -4 à +4	115 €
- Sphère de < -4 ou > +4	125 €
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques	
- Cylindre <= +4, sphère de -8 à 0	135 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) < = +8	135 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) > +8	145 €
- Cylindre > +4, sphère de -8 à 0	145 €
- Sphère de < -8	145 €
Monture	80 €

## Votre Contrat Entreprise

#### **CERTIFICAT D'ADHESION**

Votre n° d'adhésion : 047812719 Votre identifiant personnel : LC971167 Service Client CS 50003 59897 LILLE CEDEX 9 Tdl: 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

#### **GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS**

#### **COMPLEMENTAIRE SANTE**

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
. Autres prestations:	
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale	100 %
+ Forfait lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale	
Forfait par an et par bénéficiaire	100 €
Chirurgie réfractive	
Forfait par oeil par an et par bénéficiaire	600 €
Accédez à certains équipements supplémentaires sans reste à charge avec	
Offre Carte Blanche-Prysme chez les opticiens du réseau Carte Blanche	
sous conditions d'éligibilité).	

(sous conditions d'éligibilité).		
SOINS COURANTS		
. Honoraires médicaux dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO		
- Médecin généraliste	125 %	
- Médecin spécialiste	225 %	
- Radiologie - Imagerie - Echographie	100 %	
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	150 %	
Honoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO		
- Médecin généraliste	105 %	
- Médecin spécialiste	200 %	
- Radiologie - Imagerie - Echographie	100 %	
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	130 %	
. Honoraires paramédicaux	125 %	
. Analyses et examens de laboratoires	125 %	
Consultations non remboursées par la Sécurité sociale		
Médecines douces (ostéopathie, chiropractie, acupuncture,		
homéopathie, phytothérapie, sophrologie, mésothérapie,		
psychologue, psychomotricien, tabacologue) et		
auxiliaires médicaux (pédicurie-podologie, psychomotricité,		
ergothérapie, diététique) ou toute autre pratique si prescrite		
sur ordonnance par un médecin	20.0	
Forfait par acte (maxi 5 par an et par bénéficiaire)	30 €	
. Médicaments	400.07	
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale (2)(3)	100 %	
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale		
Forfait par an et par bénéficiaire	30 €	
. Matériel médical		
Appareillage et prothèses médicales (hors aides auditives et		
optique)	175 %	
Forfait prévention santé		
Prise en charge de 50 % des dépenses de prévention non		
remboursées par la Sécurité sociale listées au contrat	0	
Forfait par an et par bénéficiaire	50 €	

Vous ne pouvez pas obtenir de rendez-vous rapidement avec votre médecin ou souhaitez simplement un conseil médical, pensez à la téléconsultation (cf. bloc de garanties Assistance ci-dessous).

AIDES AUDITIVES (d)	
. Equipements 100% santé * :	
Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale de Classe 1	
entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé * (classe à	
remboursement renforcé) (a) (e)	Rbt intégral
Equipements hors 100% santé * :	
Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale hors panier	
de soins 100% santé * (Appareil de classe 2 à prix libre)	100 %
+ forfait prothèse auditive remboursée par la Sécurité sociale	450 €
Accessoires, piles, entretien et réparations remboursés par la	
Sécurité sociale	100 %

En choisissant librement un audioprothésiste du réseau Carte Blanche, vous avez accès à des équipements à des tarifs modérés et de qualité.

### Votre Contrat Entreprise

#### CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : 047812719 Votre identifiant personnel : LC971167 Service Client CS 50003 59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

Oui

#### **GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS**

#### **COMPLEMENTAIRE SANTE**

ACTES MONTANT DES PRESTATIONS

Sur simple appel (n° d'appel et n° de convention indiqués dans la convention d'assistance), de nombreux services sont accessibles pour vous aider ainsi que vos proches notamment dans les cas suivants:

- hospitalisation ou immobilisation au domicile
- décès d'un bénéficiaire

**Assistance** 

- grossesse ou projet de procréation médicalement assistée
- accompagnement en cas de dépendance d'un proche parent
- indisponibilité de votre médecin, téléconsultation

Carte blanche Oui

Les garanties du contrat décrites ci-dessus respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits "responsables et solidaires" mentionnées à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R.871-1 et 2 du même code. Les contrats SwissLife s'adapteront donc automatiquement aux évolutions législatives et règlementaires liées aux contrats "responsable". Vos garanties prévoient le remboursement de vos dépenses de santé occasionnées à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale. Certains frais non pris en charge par la Sécurité sociale peuvent donner lieu à une participation au titre du contrat à la condition qu'il en soit fait mention dans le tableau de garanties ci-dessus.

Lorsqu'elles ne sont pas évoquées sous la forme "Remboursement intégral" (ou Rbt intégral), les garanties sont exprimées sous la forme de forfait (en euro), du remboursement du TM (Ticket modérateur) ou en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale incluant le remboursement de celle-ci. Elles s'entendent toujours dans la limite des frais réellement engagés, des "Prix Limites de Ventes" (PLV) et "Honoraires Limites de Facturation" (HLF) déterminés par la réglementation en vigueur.(a) Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont remboursés à hauteur du ticket modérateur.

Lexique:

Ss : Sécurité sociale

Bénéficiaire : personne au profit de laquelle est conclu le contrat santé et qui reçoit à ce titre les prestations prévues.

Rbt Intégral : Remboursement Intégral

"Par an" s'entend par année d'assurance à compter de la date d'adhésion au contrat sauf cas prévus aux renvois (c) et (d).

Equipement: 2 verres + monture

- (1) Hors régime Alsace-Moselle
- (2) Y compris honoraires de dispensation.
- (3) Au régime Alsace-Moselle, les taux de remboursement indiqués sont les suivants: 90% au lieu de 65% pour les médicaments à service médical rendu majeur ou important, 80% au lieu de 30% pour les médicaments à service rendu modéré et 15% pour les médicaments à service rendu faible. 100% santé \*:
- (a) Remboursement dans la limite des prix fixés en application de l'article L.165-3 du Code de la Sécurité sociale. Pour le remboursement de prothèses dentaires entrant dans le cadre du panier 100% Santé \* ou dans le panier à honoraires modérés, les remboursements (Sécurité sociale + SwissLife) sont limités aux Honoraires Limites de Facturation (HLF) tels que définis par la réglementation.
- (b) Le remboursement de la monture de classe A est plafonné à 30 €. Le remboursement de la monture de la classe B est plafonné à 100 €. Les forfaits sont exprimés y compris remboursement de la Sécurité sociale. Les remboursements intègrent la prestation d'appairage, adaptation de la correction et suppléments pour verres avec filtre en complément de la Ss et à hauteur du ticket modérateur.

#### CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : 047812719 Votre identifiant personnel : LC971167 Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél: 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

MONTANT DES PRESTATIONS

#### **GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS**

#### **COMPLEMENTAIRE SANTE**

## ACTES

(c) Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement.

La période est ramenée à un an pour les assurés de plus de 16 ans, en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une dégradation des performances occulaires ou d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les assurés de moins de 16 ans, la période est ramenée à un an sauf dégradation des performances occulaires prévue par la réglementation en vigueur.

(d) Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'une aide auditive par période de quatre ans par oreille et par bénéficiaire dans les conditions précisées par la liste prévue à l'article L.165-1. Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement.

Conformément à l'article R.871.-2 du Code de la Sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700 € par oreille à appareiller.

- (e) Une aide auditive de classe 1 doit comporter au moins trois options de la liste A prévues par la réglementation en vigueur.
- \* tel que défini réglementairement

Le présent tableau de garanties fait partie intégrante du contrat d'assurance santé et doit être lu et interprété conjointement avec les dispositions générales et particulières du contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les clauses de limitations et d'exclusions applicables à certains postes de garanties.

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale, valeur au 1er Janvier 2025 : 3925 €

## Votre Contrat Entreprise

#### CERTIFICAT D'ADHESION

FORFAIT PREVENTION

Votre nº d'adhésion: 047812719 Votre identifiant personnel: LC971167 Service Client CS 50003 59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 €

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr

SwissLife Prévovance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150,000,000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

#### GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

#### **COMPLEMENTAIRE SANTE**

#### ACTES

#### MONTANT DES PRESTATIONS

### Acte de dépistage, sur prescription médicale :

- dépistage de l'ostéoporose : l'ostéodensitométrie
- dépistage du cancer du côlon : le kit de prélèvement pour le test Hémoccult\*(I) et test Hemocheck\*(I) ou test de dépistage sanguin Septim 9\*(I) ou Prépacol\*(I) dans le cadre d'une coloscopie
- dépistage du cancer du col de l'utérus : la recherche du papilloma virus au niveau du col de l'utérus, même en cas de
- dépistage des infections génitales par le chlamydiae trachomatis : la détection par PCR (Polymerase Chain Reaction) du chlamydiae trachomatis sur l'endocol et l'urètre
- dépistage de la polyarthrite rhumatoïde : la recherche des anticorps anti-peptide citrullinés

#### Soins et médicaments préventifs, sur prescription médicale et achat en pharmacie :

- vaccins recommandés aux voyageurs par le conseil supérieur d'hygiène publique de France : rage, typhoïde, hépatite A, méningite à méningocoques, encéphalite à tiques, encéphalite japonaise, fièvre jaune
- antipaludéens pour les voyages
- substituts nicotiniques pour arrêter de fumer, ainsi que Zyban\*(⊨) et Champix\*(⊨), Patchs : médicaments à prendre sous surveillance obligatoire d'un médecin
- vaccin contre la varicelle
- vaccin Zostavax\*(I) contre le zona
- vaccin contre le méningocoque pour les enfants
- vaccin contre les gastro-entérites du nourrisson
- vaccins contre le pneumocope chez tous les enfants, même en dehors des collectivités
- compléments à base d'Omégas 3, dans le cadre de la prévention des infarctus
- pose et dépose de l'holter tensionnel dans le cadre du diagnostic et de la surveillance de l'hypertension artérielle
- consultations de diététique
- film contenant des corticoïdes dans le cadre du traitement du psoriasis Betesil\*(I)
- housses de matelas et d'oreillers anti-acariens, pour les personnes allergiques
- Epiduo\*(I) gel associant anti-acnéique et antiseptique en traitement de l'acné
- prévention dentaire : curetage sous gingival, pose de vernis fluoré, dentifrice au statut de médicament prescrit par votre dentiste, scanner des maxiliaires avant la pose d'implants
- Livial\*(I) en traitement des troubles de la ménopause
- contraceptifs non remboursables par la sécurité sociale, Pilules de 3ème génération
- Vésicare\*(I) et Détrusitol\*(I) des troubles de l'incontinence
- consultations chez un médecin sexologue après chirurgie gynécologique et pour les diabétiques
- prévention des malformations foetales, Fémibion 2\*(I)
- traitement du déficit hormonal chez l'homme , Testopatch\*(I)
- consultations chez un médecin sexologue après chirurgie urologique et pour les diabétiques
- traitement de l'insuffisance veineuse : veinotoiques, antihémoroïdes, antivarices, bas de maintien
- patch anti-inflammatoire d'action locale, Flector Tissugel\*(I)
- soin des peaux à tendance kératosique et squameuses Akerat S\*(I), Pedimed S\*(I), Pedi Relax S\*(I)
- consultations chez un psychologue pratiquant l'EMDR Eye Movement Desensitization and Reprocessing pour la prévention du stress post traumatique
- ∎ compléments alimentaires : Vitamines indiquées en prévention ou traitement de la dégénérescence maculaire liée à I'âge (DMLA)
- Tout abonnement de 3 mois maximum à la formule Weight Watchers Online et Weight Watchers Pass Lib sur une période de 12 mois\*\*
- Bilan Physique Siel Bleu

Le contenu du module prévention peut évoluer, des actes peuvent être ajoutés ou enlevés, selon les évolutions législatives ou réglementaires et en fonction du progrès médical en matière de prévention.

<sup>\*(</sup>I)ou tout autre médicament de la même classe thérapeutique

<sup>\*\*</sup> Sur présentation d'une ou plusieurs factures (indiquant vos noms et prénoms).

#### CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion: 047812719 Votre identifiant personnel: LC971167 Service Client CS 50003 59897 LILLE CEDEX 9 Tél: 0 825 317 317 (0,18 €

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr www.swisslife.fr

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret SA au capital de EUR 150.000.000

Entreprise régie par le code des assurances 322.215.021 RCS Nanterre

#### AUTRES DISPOSITIONS

Le tableau de garanties ne tient pas compte des éventuelles clauses conventionnelles dérogatoires liées au contrat collectif de votre entreprise.

Fait à Lille, le 05 Février 2025.

Signature de l'adhérent

SwissLife Prévoyance et Santé

Pierre FRANCOIS Directeur Général Catherine DEBYTERE **Directrice Service Clients** Prévoyance et Santé

#### Engagement pour la lisibilité

Votre contrat respecte l'engagement de bonnes pratiques sur la lisibilité et l'amélioration de la compréhension des garanties santé.

Un glossaire ainsi que des exemples de remboursement sont à votre disposition sur notre site www.swisslife.fr. Vous pouvez les consulter à tout moment dans la rubrique : Accueil < Professionnels - Dirigeants < Protéger ma santé, celle de ma famille < Mieux comprendre mes remboursements

Dans le cadre de nos relations SwissLife est amené à collecter vos données personnelles dans le respect du Réglement Général sur la Protection des Données (RGPD), de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et des référentiels édictés par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Ces données sont ainsi utilisées pour répondre aux finalités suivantes :

- Passation, gestion et exécution des contrats d'assurances
- Lutte contre la fraude à l'assurance
- Prospection commerciale

Pour une information détaillée sur la gestion de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, reportez-vous à notre Politique de protection des données accessible en permanence sur notre site internet et régulièrement actualisée, ou aux Conditions Générales de votre contrat d'Assurance.